

**SECRETARIAT GENERAL POUR
LES AFFAIRES REGIONALES**

DRJSCS - 2015

A R R Ê T É

**Portant subdélégation de signature
pour la Directrice régionale de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire**

**en qualité de responsable délégué des BOP
« Sport » (219), « Jeunesse et vie Associative » (163),
« Intégration et accès à la nationalité française » (104), « Conduite et soutien des
politiques sanitaires et sociales » (124), « Prévention de l'exclusion et insertion des
personnes vulnérables » (177), « Politique de la ville (pour la partie liée à la compétence
de la DRJSCS) » (147), « Inclusion sociale, protection des personnes et économie sociale
et solidaire » (304),**

et au titre de l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu le code de la sécurité sociale ;
- Vu le code du sport ;
- Vu le code de l'action sociale et des familles, en particulier son article R. 121-22 ;
- Vu le code des marchés publics ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- Vu le décret n° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'arrêté interministériel en date du 21 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués pour le budget du Ministère de la Jeunesse et des Sports ;
- Vu les schémas d'organisation financière concernant les BOP ;
- Vu le décret du 18 septembre 2014 nommant M. Michel JAU, préfet de la région Centre, préfet du Loiret ;

- Vu l'arrêté ministériel du 17 mars 2015 nommant Mme Brigitte GIOVANNETTI, Directrice régionale adjointe de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire ;
- Vu l'arrêté ministériel du 23 mars 2015 nommant Mme Sylvie HIRTZIG, Directrice régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire ;
- Vu l'arrêté préfectoral régional n° 15 057 du 07 avril 2015 portant délégation de signature à Mme Sylvie HIRTZIG, Directrice régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire ;
- Vu les articles 3, 4 et 6 de l'arrêté préfectoral régional précité ;
- Vu l'arrêté du 17 juin 2015 portant subdélégation de signature pour la Directrice régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire en qualité de responsable délégué des BOP « Sport » (219), « Jeunesse et Vie Associative » (163), « Intégration et accès à la nationalité française » (104), « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » (124), « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables » (177), « Politique de la ville (pour la partie liée à la compétence de la DRJSCS) » (147), « Inclusion sociale, protection des personnes et économie sociale et solidaire » (304), et au titre de l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat ;

Sur la proposition de la Directrice régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

La subdélégation de signature est conférée à :

- **Madame Brigitte GIOVANNETTI**
Directrice régionale adjointe
- **Monsieur Hervé GUESTAULT**
Secrétaire général - Responsable du pôle Administration Générale
- **Madame Laëtitia BESSOULE**
Responsable du pôle Certification – Formation – Emploi
- **Madame Sophie CORDINA**
Responsable du pôle Jeunesse, Vie Associative et Politique de la Ville
- **Madame Danièle DUBRAC**
Coordonnatrice du pôle Cohésion sociale
- **Monsieur Daniel VILLAIN**
Responsable du pôle Sports
- **Monsieur Louis PAMPHILE**
Réfèrent Qualité interne, Responsable du Service des Juridictions Sociales

à l'effet de recevoir les crédits des programmes suivants :

- 104 Intégration et accès à la nationalité française ;
- 124 Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative ;
- 147 Politique de la ville (pour la partie liée à la compétence de la DRJSCS) ;

- 163 Jeunesse et vie associative ;
- 177 Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables ;
- 219 Sport ;
- 304 Inclusion sociale, protection des personnes et économie sociale et solidaire.

La répartition des crédits par action et par titre, y compris des crédits complémentaires en cours d'exercice budgétaire, sera proposée par la Directrice régionale au Préfet de Région qui l'arrêtera après présentation au Comité de l'Administration Régionale (CAR).

La réallocation des crédits en cours d'exercice entre les services et les unités opérationnelles sera réalisée selon les principes de répartition des crédits indiqués ci-dessus.

Article 2 :

La subdélégation de signature est conférée à :

- **Madame Brigitte GIOVANNETTI**
Directrice régionale adjointe
- **Monsieur Hervé GUESTAULT**
Secrétaire général - Responsable du pôle Administration Générale
- **Monsieur Louis PAMPHILE**
Réfèrent Qualité interne, Chorus, Programme 333
Responsable du service des Juridictions Sociales

à l'effet de :

- procéder à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3, 5 et 6 des programmes énumérés à l'article 1^{er}, ainsi que sur les programmes 309 (Entretien des bâtiments de l'Etat) et 723 (Contribution aux dépenses immobilières) dont le RBOP est ministériel.

Toutes les dépenses imputées sur les titres 3 (fonctionnement) et 5 (investissement) dont le montant unitaire hors taxes excède les seuils de déclenchement des procédures formalisées au sens du code des marchés publics seront soumises, préalablement à leur engagement, au visa de M. le Préfet de région.

En matière de dépenses relevant du titre 6 (interventions), la délégation de signature est plafonnée à 100 000 €.

- procéder, en qualité de service prescripteur, à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat imputées sur le titre 3 de l'action 2 du programme 333 (Moyens mutualisés des administrations déconcentrées).

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses dans la limite du droit de tirage qui est notifié à la Directrice régionale pour l'année considérée.

Article 3 :

La Directrice régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Centre-Val de Loire donne subdélégation aux agents ci-après désignés :

- **Madame Brigitte GIOVANNETTI**
Directrice régionale adjointe
- **Monsieur Hervé GUESTAULT**
Secrétaire général - Responsable du pôle Administration Générale

- Monsieur Louis PAMPHILE

Référent Qualité interne, Chorus, Programme 333
Responsable du service des Juridictions sociales

- Madame Chantal PERRAULT

Contrôleur de gestion

- Madame Sophie CORDINA

Responsable du pôle Jeunesse, Vie Associative et Politique de la Ville

- Madame Françoise GÉRAUD

Coordonnatrice administrative et financière (service Animation-Sport-Emploi) au sein du pôle Certification - Formation – Emploi

- Monsieur Laurent SKVARIL

Gestionnaire RH, référent masse salariale et suivi des effectifs (service Ressources humaines) au sein du pôle Administration Générale

à l'effet de valider les formulaires et les fiches de communication dans l'application informatique financière de l'Etat CHORUS FORMULAIRE et les formulaires dans l'application informatique OSIRIS pour les dossiers passant via le connecteur OSIRIS-CHORUS, et de signer tout document transmis, au Centre de Services Partagés et au Service Facturier, sous forme non dématérialisée, pour l'ensemble des dossiers rattachés aux programmes relevant de la compétence de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire.

Article 4 :

La Directrice régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Centre-Val de Loire donne subdélégation aux agents ci-après désignés :

- Madame Françoise GÉRAUD

Coordonnatrice administrative et financière (service Animation-Sport-Emploi) au sein du pôle Certification - Formation - Emploi

- Madame Chantal PERRAULT

Contrôleur de gestion

- Madame Laetitia DUVIVIER

Assistante Formation professionnelle continue (unité Formation professionnelle, service Ressources humaines) au sein du pôle Administration Générale

à l'effet de valider, jusqu'au 31 décembre 2015, les ordres de mission et les frais de déplacement dans l'application informatique de gestion « ARGOS ».

Article 5 :

La Directrice régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Centre-Val de Loire donne subdélégation aux agents ci-après désignés :

- Madame Françoise GÉRAUD

Coordonnatrice administrative et financière (service Animation-Sport-Emploi) au sein du pôle Certification - Formation - Emploi

- Madame Chantal PERRAULT

Contrôleur de gestion

- Madame Laetitia DUVIVIER

Assistante Formation professionnelle continue (unité Formation professionnelle, service Ressources humaines) au sein du pôle Administration Générale

- Madame Fabienne GAUDENZI

Gestionnaire RH (service Ressources Humaines) au sein du pôle Administration Générale

à l'effet de valider, en qualité de gestionnaires – valideurs – contrôleurs, les ordres de mission et les frais de déplacement dans l'application informatique de gestion « CHORUS DT».

Article 6 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 17 juin 2015.

Article 7 :

La Directrice régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire, déléguataire, et les fonctionnaires subdéléguataires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 03 novembre 2015

La Directrice régionale de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire
Signé : Sylvie HIRTZIG